

deux rappelé les fortes dépenses faites par bien des travailleurs, mais le ministre des Finances a décidé, comme toujours, de descendre au niveau de la bouffonnerie en établissant une analogie avec le comptable qui use les manches de son veston.

Le ministre n'a peut-être pas tout à fait tort de soutenir qu'il est difficile d'établir une démarcation, mais je lui demanderais d'examiner un autre secteur de notre économie où des exemptions sont accordées. Je constate depuis quelques années qu'à tous les bons hôtels où je séjourne au Canada on me demande toujours si je veux un reçu. Au restaurant, on m'offre toujours un reçu pour le paiement de mon repas. On suppose que tous ceux qui mangent à de tels endroits et qui descendent à de tels hôtels vivent de notes de frais mais le ministre ne fait aucun effort pour remédier à une telle situation.

On permet aux gens de porter sur leurs comptes de dépenses toutes sortes d'articles qui devraient être considérés comme des frais personnels. J'ai noté que, l'autre jour, un homme—encouragé, je suppose, par la générosité du ministre—a tenté de réclamer \$240 pour les frais de voyage de sa femme à Saskatoon. J'étais bien content que la Commission d'appel de l'impôt rejette sa demande, en signalant que sa femme avait fait le voyage pour l'accompagner et non pour rendre service à l'employeur de son mari.

Avant de nous ressasser toujours la même rengaine, de nous répéter que les temps sont difficiles et que cela fait partie d'une terrible désorganisation internationale, le ministre devrait tenir compte sérieusement, comme je lui ai demandé l'autre jour, des vues d'économistes canadiens compétents, consternés et mystifiés par les politiques idiotes qu'il préconise, politiques uniquement conçues de façon à resserrer l'économie canadienne, à causer des ennuis aux Canadiens et à leur enlever, ainsi qu'au gouvernement, toutes les occasions de stimuler l'économie.

Bien que nous ayons le chiffre le plus élevé au monde par tête d'habitant, quant aux richesses naturelles et en dépit de notre taux croissant de chômage, le ministre s'est volontairement lié les mains de façon à ne plus pouvoir agir. Pourquoi? Dieu seul le sait. Je ne vois pas un seul économiste au pays qui puisse fournir une explication logique de cette politique idiote. Que le ministre ne vienne pas nous répéter que nous traversons des circonstances particulièrement compliquées et telles qu'on n'en a jamais vu jusqu'ici. C'est pure sottise. Qu'il lise donc l'histoire des précédentes crises économiques

mondiales avant de nous dire que la situation économique internationale est dangereuse et compliquée. Monsieur le président, je le répète, je n'avais pas l'intention de reprendre la parole dans ce débat, mais je dois une fois de plus exprimer ma consternation de voir que le pays est gratifié d'un ministre des Finances qui est probablement le moins compétent de toute l'histoire du Canada.

M. Peters: Monsieur le président, comme le ministre m'a inclus parmi ceux qui ont soulevé la question des autres dépenses, je signale que le ministre, avec sa désinvolture habituelle, a dit que si un comptable usait les manches de son veston, il y aurait peut-être lieu de lui accorder une déduction fiscale pour un nouveau veston ou pour qu'il fasse rapiécer l'ancien. J'accueillerais favorablement une telle mesure de la part du ministre. Nous accepterions volontiers de payer pour des pièces en cuir au veston d'un comptable si c'est nécessaire à son travail.

Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a mentionné qu'il n'a jamais logé dans un hôtel respectable sans qu'on lui offre un compte et j'ai remarqué qu'un des ministres hochait la tête lorsque le député l'a dit. J'ai peut-être l'air d'un commis voyageur, mais j'ai toujours constaté la même chose. On m'offre toujours un reçu. On ose même me demander parfois quel nom je veux faire inscrire. Il se peut qu'on gagne à posséder de tels reçus.

Je suis convaincu que le ministre ne fait pas de différence entre un comptable aux manches usées, un mineur ou un bûcheron. Celui-ci doit posséder une scie mécanique qui lui coûte entre \$200 et \$300. Il peut lui arriver d'être chômeur. Il doit s'acheter une scie lorsqu'il trouve du travail. Cet outil lui coûtera, je le répète, entre \$200 et \$300. Il doit faire des dépenses avant de travailler. S'il emprunte de l'argent pour acheter cette scie mécanique, et qu'il le rembourse en travaillant, on ne lui accorde aucune déduction pour cette dépense de \$200 ou de \$300. Mais n'importe qui d'autre peut déduire cette dépense.

Le pêcheur doit évidemment posséder un bateau, le cultivateur des terres. Nous leur permettons de déduire certains frais d'établissement, mais nous n'accordons pas de telles conditions au pauvre ouvrier qui travaille à l'heure. Il est le parent pauvre de notre régime fiscal.

Ce problème, le ministre l'étudie depuis longtemps. Le ministre qui l'a précédé en a fait l'étude, et encore le prédécesseur de ce dernier, mais à mon avis, ce ne sont pas les ministres qui en ont vraiment fait l'étude.